



## Engagements d'Hydro-Québec et constatations du BAPE, 1994

### DOSSIER STOCKAGE À SEC DU COMBUSTIBLE IRRADIÉ DE GENTILLY-2

#### 1) ENGAGEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC, RAPPORT D'AVANT-PROJET, 1993

No.	ENGAGEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC	RÉALISATIONS D'HYDRO-QUÉBEC
1.	Tenir des réunions d'information dans les localités dont les populations auront manifesté le plus d'appréhension au moment des études d'avant-projet (Champlain et Bécancour), afin de les renseigner sur le projet et les travaux envisagés. (P. 10-4)	Suite aux rencontres avec le conseil municipal de Bécancour et de Champlain, il n'est pas apparu souhaitable de faire de réunion d'information publique à la population sur le suivi des travaux.
2.	Faire des réunions d'information à l'intention de groupes ciblés (environnement, organismes liés à la santé, élus municipaux), afin de les informer de la progression des travaux.	Réunions réalisées: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bécancour: rencontre du conseil municipal (12 juin 1995).</li> <li>• Champlain: rencontre du conseil municipal (20 juin 1995) qui nous indique qu'une réunion d'information à la population n'est pas souhaitée.</li> <li>• Divers groupes, incluant des organismes liés à la santé, au développement économique et des groupes environnementaux: rencontre tenue (15 juin 1995). Les écologistes croient que les rencontres avec la population servent à légitimer le projet d'H-Q. (Ordre du jour et comptes rendus disponibles)</li> </ul>
3.	Faire des journées "portes ouvertes" spécifiquement sur le stockage à sec, au début des travaux de construction de la première série de silos ou du premier module.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 18 et 19 oct. 1992 (1 161 et 125 visiteurs)</li> <li>• 7 et 8 août 1993 (564 et 1 100 visiteurs)</li> <li>• oct. 1993 (Inauguration centrale de Bécancour)</li> <li>• 25 sept. 1994 (1 146 visiteurs)</li> <li>• 17 sept. 1995 (1 063 visiteurs)</li> <li>• 22 sept. 1996 (668 visiteurs)</li> <li>• + Visites estivales de Gentilly-2 et sur réservation hors saison</li> </ul>

1) ENGAGEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC, RAPPORT D'AVANT-PROJET, 1993 (suite)

NO.	ENGAGEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC	RÉALISÉ PAR HYDRO-QUÉBEC
4.	<p><b>Établir un lien privilégié avec l'organisme public Corporation Environnement Bécancour.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hydro-Québec est devenue membre dès la création de l'organisme en 1991 et a continué d'y participer activement dans les années subséquentes.</li> <li>• Participation d'Hydro-Québec aux études sur la santé et aux études sur la qualité de l'air à Bécancour.</li> </ul>
5.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Recueillir les commentaires formulés</b> par les groupes ciblés et les populations locales <b>à l'aide d'un mécanisme de rétroaction.</b></li> <li>• <b>Analyser ces commentaires et les transmettre</b> au chef chantier et aux responsables de la surveillance et du suivi environnemental.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontres faites en 1995</li> <li>• Commentaires recueillis aux journées portes ouvertes et aux visites d'installations dès 1995 (non compilés)</li> <li>• Commentaires transmis verbalement aux gestionnaires de Gentilly-2</li> </ul>
6.	<p>Répéter ces mesures en 1996, à la fin des travaux de la phase de construction initiale (cueillette et analyse des commentaires). Leur portée, leur contenu et les objectifs visés pourront être modifiés à la lumière des résultats obtenus au début de cette phase. Les outils privilégiés pour la réalisation de ces mesures sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>des articles dans les journaux;</b></li> <li>• <b>des bulletins spécialisés</b></li> <li>• <b>des visites de chantier et des journées portes ouvertes.</b> (P. 10-5)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un communiqué de presse émis pendant la construction (25 avril 1995)</li> <li>• Des visites de chantier pour les médias et couverture médiatique</li> <li>• Des journées portes ouvertes ont eu lieu (oct. 1992, août 1993, oct. 1993 aux kiosque d'information installé à l'inauguration de la centrale de Bécancour, sept. 1994, sept. 1995, sept. 1996) / (voir ligne 3)</li> <li>• Visites estivales d'installations à Gentilly-2 et sur réservation hors saison.</li> </ul>
7.	<p>Prolonger à intervalles plus espacés, soit tous les trois ou cinq ans, les mesures 1, 2 et 4 proposées pour la phase initiale, en fonction des résultats de l'application des mesures d'atténuation et du suivi.</p> <p><u>Mesures 1, 2 et 4 :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réunions d'information dans les localités où il y a eu constat d'appréhension;</li> <li>2. Réunions avec groupes ciblés;</li> <li>4. Lien privilégié avec la Corporation Environnement Bécancour</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les groupes ciblés rencontrés en 1995 n'ont pas jugé nécessaire qu'Hydro-Québec fasse de nouvelles réunions d'échanges avec eux ou avec la population locale.</li> <li>• Hydro-Québec est devenue membre dès la création de l'organisme en 1991 et a continué d'y participer activement dans les années subséquentes.</li> </ul>

1) ENGAGEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC, RAPPORT D'AVANT-PROJET, 1993 (suite)

NO.	ENGAGEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC	RÉALISATIONS D'HYDRO-QUÉBEC
7. (suite)	Les mesures suivantes, également fondées sur des principes d'information et de concertation seront prises (P.10-5) :	
	1. <b>Diffuser l'information dans le cadre des visites d'installations</b> de la centrale de Gentilly-2. Adapter d'information en fonction des résultats des mesures appliquées à la phase initiale. Veiller à signaler l'existence des installations de stockage, leur fonction et les mesures de sécurité dont elles feront l'objet.	A été fait dès 1995.
	2. <b>Recueillir les commentaires</b> des groupes ciblés et des populations locales dans le cadre de réunions et de visites du site ou par toute autre voie de communication.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A été fait dans le cadre des portes ouvertes.</li> <li>• La présentation sur le stockage à sec a été intégrée aux visites d'installations, ainsi qu'un arrêt explicatif à proximité des modules.</li> </ul>
	3. <b>Analyser ces commentaires</b> et les transmettre aux responsables de l'exploitation des installations de stockage, du suivi et de la surveillance environnementale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commentaires transmis verbalement aux gestionnaires de Gentilly-2.</li> <li>• Le responsable de l'exploitation des installations de stockage à sec de Gentilly-2 a reçu ces commentaires en siégeant à la Corporation Environnement Bécancour.</li> </ul>
8.	Donner de l'information sur le stockage à sec, après les audiences du BAPE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bulletin d'information <i>Suivi du projet de construction, Août 1995</i> a été fait par Hydro-Québec.</li> <li>• L'information sur le stockage à sec à G-2 a été incluse dans le dépliant d'information publique d'Hydro-Québec "<i>Le combustible nucléaire, sa manutention, son entreposage</i>".</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontres d'information (Voir ligne 2)</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Envois postaux à tous les groupes invités aux rencontres d'information de juin 1995, mais qui n'étaient pas présents (liste d'envoi et contenu disponibles).</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Journées "portes ouvertes" en septembre 1994, en 1995 et en 1996.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visites d'installations de Gentilly-2 adaptées pour intégrer l'information sur le stockage à sec.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chroniques d'information sur la centrale de Gentilly-2, dans le journal municipal de Bécancour (1991 à 1996).</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relations avec les médias.</li> </ul>

Stockage à sec du combustible irradié de Gentilly-2

## 2) AUTRES RÉALISATIONS D'HYDRO-QUÉBEC

NO.	MOYENS D'INFORMATION HYDRO-QUÉBEC	RÉALISÉ PAR HYDRO-QUÉBEC
1.	<b>Moyens d'information mis à la disposition du public par Hydro-Québec</b>	Bureau d'accueil Hydro-Québec (téléphone, Internet, courrier électronique, lettres)
		Ligne téléphonique 1-800-Énergie
2.	<b>Moyens d'information publique sur Gentilly-2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport annuel des activités à la centrale de Gentilly-2 (posté à divers publics régionaux). Comprend l'information sur le stockage à sec du combustible irradié et le suivi environnemental (depuis 1996).</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réponse aux demandes faites à Gentilly-2 par téléphone, par lettre, par courriel (depuis le début de l'exploitation de Gentilly-2)</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Distribution par Gentilly-2 de dépliants d'information sur la centrale nucléaire (aux visiteurs et sur demande) (depuis le début des années 1990)</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Site Internet sur Gentilly-2 (depuis 2003)</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Numéro de téléphone pour le public inscrit à l'endos des dépliants sur Gentilly-2 (depuis le début des années 1990).</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entrevues aux médias.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parution d'articles dans le journal municipal de Bécancour (1991 à 1996).</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à la Corporation Environnement Bécancour.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation et participation à un comité des autorités publiques régionales sur le Plan des mesures d'urgence nucléaire externe.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exercices d'urgence externes, en collaboration avec les autorités locales.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontres périodiques entre Hydro-Québec et des représentants municipaux.</li> </ul>

Marcelle Trépanier, Relations avec le milieu, région Mauricie  
 13 Mai 2002 / 15 août 2003 / 16 octobre 2004  
 Refection G2 (Engagements HQ 1994.doc)

3) **CONSTATATIONS DU BAPE, RAPPORT D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE DU BAPE, 1994**

No.	ÉNONCÉS DU BAPE	ACTIONS D'HYDRO-QUÉBEC
	<b>LE CONTEXTE ET LA PORTÉE DU PROJET</b>	
	<b><i>Le stockage des déchets et la centrale Gentilly 2</i></b>	
p. 38	"Elle (la commission) estime aussi qu'en raison de leur aspect évolutif dans le temps et de la périodicité des inspections, les études techniques et économiques sur le retubage doivent être rendues publiques, davantage documentées et traitées dans le rapport annuel de la centrale Gentilly 2".	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Information rendue disponible dans le Rapport annuel des activités à la centrale de Gentilly-2 (posté à divers publics régionaux). Comprend l'information sur le stockage à sec du combustible irradié et le suivi environnemental (depuis 1996).</li> <li>• Ces études sont également publiées dans l'étude d'impact sur le projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2 déposé au MENV et à la CCSN en 2003.</li> </ul>
p. 109	"D'abord, il y aurait lieu de préciser les critères et mécanismes qui permettront de décider de la fin de l'exploitation de la centrale prévue pour 2013, ainsi que de ce qu'il en adviendra".	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre de l'étude d'impact 2003, un bilan santé des tubes de force a été réalisé afin de déterminer leur durée de vie</li> </ul>
p. 110	<p>"La commission insiste pour que la société Hydro-Québec continue de prévoir et de comptabiliser le coût associé au démantèlement et à l'évacuation du combustible, afin de diminuer son report d'une génération à l'autre, surtout sur celle qui ne profitera pas des bénéfices actuels de cette forme d'énergie".</p> <p>"Toujours à l'égard d'Hydro-Québec, la commission croit que celle-ci devrait participer aux travaux en cours d'ÉACL et d'Hydro-Ontario sur le stockage permanent du combustible irradié. Cela permettrait à Hydro-Québec d'être plus qu'un éventuel utilisateur d'une technologie probablement incontournable".</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hydro-Québec continue de prévoir et de comptabiliser le coût associé au démantèlement et à l'évacuation du combustible.</li> <li>• De plus, en novembre 2002 Hydro-Québec a déposé dans un fonds dédié en fiducie une somme de 20 millions \$. Enfin, 4 millions \$ sont déposés annuellement dans ce fonds et ce, en vertu de la <i>Loi sur les déchets de combustible nucléaire</i> (LDCN) entrée en vigueur en novembre 2002.</li> <li>• Hydro-Québec a participé au Comité technique (recherche) et est membre de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) formée en novembre 2002 en vertu de la <i>Loi sur les déchets de combustible nucléaire</i>.</li> </ul>

3) **CONSTATATIONS DU BAPE, RAPPORT D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE DU BAPE, 1994 (SUITE)**

NO.	ÉNONCÉS DU BAPE	ACTIONS D'HYDRO-QUÉBEC
p. 41	<p><b><i>La filière nucléaire au Québec</i></b></p> <p>"C'est pourquoi la commission estime que le prochain Plan de développement d'Hydro-Québec (1996-1998) devrait préciser clairement la place que celle-ci entend donner à la filière nucléaire comme moyen de production d'électricité, et indiquer les critères du processus décisionnel permettant de maintenir, ou non, la centrale Gentilly 2 en exploitation".</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Plan stratégique d'Hydro-Québec prévoit que la filière nucléaire fait partie du parc de production de l'entreprise et contribue à assurer l'approvisionnement des québécois en électricité.</li> <li>• La réfection de la centrale est donc prévue pour assurer la pérennité des installations, la diversité des moyens de production et le maintien de l'expertise dans le domaine nucléaire.</li> </ul>
	<p><b>LES ASPECTS TECHNOLOGIQUES</b></p>	
	<p><b><i>Le stockage au Canada du combustible irradié</i></b></p>	
p. 47	<p>"Finalement, elle (la commission) croit qu'Hydro-Québec devrait participer aux travaux de recherche et développement actuellement en cours en vue de trouver une solution acceptable au problème du stockage permanent de ces déchets".</p>	<p>Voir la réponse donnée au deuxième élément de la constatation du no. P. 110.</p>
	<p><b>LES ASPECTS TECHNOLOGIQUES</b></p>	
	<p><b><i>Les caractéristiques des deux systèmes de stockage proposés par le promoteur</i></b></p>	
p. 55	<p>"En conséquence, la commission considère que, dans l'état actuel du dossier, le choix du module ne saurait être considéré comme définitif. Elle recommande que les incertitudes qui persistent sur cette option soient levées quant au coût réel des modules, quant au caractère approprié du choix du site par rapport aux nouvelles contraintes et quant au caractère sécuritaire du nouveau design à la satisfaction de la CCEA, le tout avant que le gouvernement puisse donner son aval".</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des études ont démontré que le système de stockage CANSTOR répondait aux critères de la CCÉA et le gouvernement a autorisé leur construction dans le cadre d'un certificat d'autorisation délivré le 10 avril 1995.</li> </ul>
	<p><b>LA PERCEPTION DU RISQUE</b></p>	
	<p><b><i>Amoinrir les écarts dans la perception du risque</i></b></p>	
p. 97	<p>"La commission estime que les mesures d'atténuation de la perception du risque prévues par Hydro-Québec sont nécessaires, mais insuffisantes."</p> <p>"Ainsi, la commission considère que le comité devant coordonner ces mesures devrait comprendre des représentants du milieu. Elle croit également que le mandat donné au comité devrait être élargi pour comprendre l'ensemble des mesures visant à atténuer les écarts de la perception du risque provenant de l'exploitation de la centrale nucléaire."</p>	<p><u>Engagement d'Hydro-Québec :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La <b>création d'un comité</b> regroupant des conseillers et des spécialistes en environnement, en radioprotection, santé et sécurité, en communications et relations publiques ainsi qu'en approvisionnement et services, ces derniers pour optimiser les retombées économiques régionales. (p. 96 Rapport BAPE)</li> <li>• La Corporation Environnement Bécancour a été créée et comprenait des représentants du milieu.</li> </ul>

**3) CONSTATATIONS DU BAPE, RAPPORT D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE DU BAPE, 1994 (SUITE)**

NO.	ÉNONCÉS DU BAPE	ACTIONS D'HYDRO-QUÉBEC
p. 97	Le mandat du comité pourrait inclure notamment les mesures suivantes:	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le suivi de l'intégrité des structures de stockage;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un rapport annuel a été déposé à la Corporation Environnement Bécancour.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le suivi du dossier du stockage permanent;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• HQ a présenté un mémoire devant la commission Seaborn, chargée d'étudier la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire par enfouissement géologique dans le bouclier canadien.</li> <li>• En mars 1998, le rapport de la commission Seaborn était rendu public par le ministre des Ressources naturelles.</li> <li>• Dans son étude, la commission indiquait que "Du point de vue technique, la sûreté du concept proposé par EACL a été démontrée, mais pas du point de vue social". "D'autre part, le concept ne jouit pas d'un vaste appui du public et n'a pas le degré voulu d'acceptabilité pour être adopté".</li> <li>• En décembre 1998, le ministre annonçait qu'il attendait des producteurs de déchets qu'ils établissent un organisme de gestion des déchets chargé de coordonner l'éventail des activités de gestion à long terme (évacuation comprise) des déchets de combustible nucléaire.</li> <li>• La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) a été créée en novembre 2002, suite à l'entrée en vigueur de la <i>Loi sur les déchets de combustible nucléaire</i>. Hydro-Québec est membre de la SGDN.</li> <li>• La SGDN a entrepris sa consultation en 2003 et déposera un rapport de recommandation au gouvernement fédéral à l'automne 2005.</li> <li>• La SGDN examine 3 méthodes de gestion à long terme des déchets nucléaires :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'évacuation en couches géologiques profondes;</li> <li>• L'entreposage à l'emplacement des réacteurs nucléaires</li> <li>• L'entreposage en un lieu centralisé (en surface ou souterrain).</li> </ul> </li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le suivi du programme d'inspection de l'intégrité des tubes de force;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un rapport de suivi a été déposé à la Corporation Environnement Bécancour.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'évaluation des résultats du programme de surveillance radiologique de l'environnement du site de Gentilly;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un rapport sur la qualité de l'air a été déposé à la Corporation Environnement Bécancour. Ce rapport concluait qu'il n'y avait pas de risque radiologique lié aux aires de stockage.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'évaluation des événements significatifs survenant à la centrale Gentilly;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un signalement des incidents était fait à la Corporation Environnement Bécancour.</li> </ul>

3) **CONSTATATIONS DU BAPE, RAPPORT D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE DU BAPE, 1994 (SUITE)**

NO.	ÉNONCÉS DU BAPE	ACTIONS D'HYDRO-QUÉBEC
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le suivi du dossier Plan d'urgence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En 1994 débutait la phase 1 de révision du plan des mesures d'urgence nucléaire externe de Gentilly-2 (PMUNE)</li> <li>En 1996 était approuvé par le ministère de la Sécurité civile du Québec le plan directeur du plan des mesures d'urgence nucléaire externe de Gentilly-2.</li> <li>En 1997 était signé le protocole d'entente entre les autorités publiques et Hydro-Québec, pour la réalisation de la phase 2 du PMUNE dont la réalisation devait durer 3 ans.</li> <li>En 2002, la RRSSS a déposé au gouvernement du Québec une recommandation visant à procéder à la redistribution des comprimés d'iode stable dans un rayon d'environ 10 km autour de G-2.</li> <li>À l'automne 2003, l'ORSC (dont fait partie HQ) entreprenait une vaste campagne d'information préventive à la population régionale, sur le PMUNE.</li> <li>Un protocole d'entente a été signé en 2003 et pour la phase 3 et HQ a procédé au paiement de l'approvisionnement de capsules d'iode stable (65 000 \$).</li> </ul>
	<b>AU-DELÀ DU PROJET DE STOCKAGE</b>	
	<i>La compensation financière</i>	
p. 99	"La commission demande à Hydro-Québec d'accorder le maximum permis par le Programme de mise en valeur intégrée et de privilégier les propositions visant à diminuer les appréhensions de la population à l'égard des impacts environnementaux des activités de la centrale."	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un crédit équivalant à 2 % de la valeur du projet de construction des 2 premiers CANSTOR et des installation connexes d'une valeur de 45 millions \$ a été accordé dans le cadre du programme de mise en valeur de l'environnement d'Hydro-Québec.</li> <li>Ces installations de stockage étaient considérées comme de nouveaux aménagements reliés à la production électrique et comme une mesure d'exception au programme de mise en valeur d'Hydro-Québec.</li> </ul>



3) **CONSTATATIONS DU BAPE, RAPPORT D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE DU BAPE, 1994 (SUITE)**

No.	ÉNONCÉS DU BAPE	ACTIONS D'HYDRO-QUÉBEC
p. 103	<p><b><i>L'adaptation du Plan d'urgence aux préoccupations de la population</i></b></p> <p>"La commission considère qu'il importe que soit disponible une documentation publique expliquant les mesures d'urgence axées sur les différentes clientèles régionales visées. Cette documentation devrait clarifier les rôles des organismes responsables."</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une brochure d'information a été distribuée par l'ORSC, à l'automne 2003, à la population régionale comprise dans une zone de 70 km (600 000 personnes, 200 municipalités).</li> </ul>
p. 105	<p><b><i>L'accessibilité à l'information</i></b></p> <p>"La commission demande à Hydro-Québec" d'envisager l'usage de moyens de communication diversifiés pour répondre, durant l'année entière, aux préoccupations des citoyens relatives à la sécurité nucléaire."</p>	<p>Voir les réponses données aux pages 1 à 4</p>
p. 106	<p><b><i>L'établissement d'une table de concertation</i></b></p> <p>"La commission estime qu'Hydro-Québec devrait prendre l'initiative d'établir une table de concertation dont le but serait de répondre aux préoccupations environnementales de la population de la région de Bécancour et qui comprendrait, en plus, des organismes gouvernementaux, des représentants de groupes environnementaux et des citoyens intéressés."</p>	<p>Voir la réponse donnée pour la constatation du BAPE de la page 97.</p>

4) AUTRES CONSTATATIONS DU BAPE, RAPPORT D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE DU BAPE, 1994

NO.	ÉNONCÉS DU BAPE	ACTIONS DES AUTORITÉS CONCERNÉES
	<b>LE CONTEXTE ET LA PORTÉE DU PROJET</b>	
	<i>La planification intégrée des ressources</i>	
p. 42	<p>"La commission considère qu'une politique énergétique québécoise devrait prendre en considération les éléments fondamentaux de la planification intégrée des ressources (PIR)."</p> <p>"La commission estime que le gouvernement, dans sa proposition de planification intégrée des ressources, devrait faire la distinction entre les différentes sources de production d'électricité afin que soient analysés adéquatement les enjeux liés à la filière nucléaire."</p>	
	<b>LES ASPECTS TECHNOLOGIQUES</b>	
	<i>Le stockage au Canada du combustible irradié</i>	
p. 47	<p>"La commission estime que le gouvernement du Québec devrait établir une politique en matière de stockage de combustible irradié et mandater à cette fin les autorités des ministères de l'Environnement et de la Faune et des Ressources naturelles."</p> <p>"Elle considère aussi que le gouvernement du Québec devrait conclure une entente avec le gouvernement fédéral en ce qui concerne le stockage permanent du combustible irradié provenant de la centrale Gentilly 2."</p>	
	<b>LES RISQUES RADIOLOGIQUES</b>	
	<i>L'évaluation des risques radiologiques</i>	
p. 78	<p><b>"Quant aux risques d'accidents éventuels, ceux-ci paraissent faibles. La commission estime tout de même qu'ils devraient être validés périodiquement par la CCEA."</b></p>	
	<b>AU-DELÀ DU PROJET DE STOCKAGE</b>	
	<i>La confiance dans la CCEA</i>	
p. 100	<p>"La commission estime que le gouvernement fédéral devrait procéder à une évaluation périodique des besoins en personnel de la CCÉA afin de s'assurer que cet organisme possède bien les ressources nécessaires pour s'acquitter efficacement de son mandat. Les résultats de cette évaluation devraient être publics."</p>	

4) AUTRES CONSTATATIONS DU BAPE, RAPPORT D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE DU BAPE, 1994 (SUITE)

NO.	ÉNONCÉS DU BAPE	ACTIONS DES AUTORITÉS CONCERNÉES
p. 101	<p><b><i>La confiance dans le MENVIQ</i></b></p> <p>"La commission recommande que le gouvernement du Québec alloue les ressources humaines et financières nécessaires au ministère de l'Environnement et de la Faune afin qu'il puisse remplir pleinement son mandat lié à la surveillance et au suivi environnemental de l'exploitation de la centrale nucléaire, incluant le stockage à sec."</p>	
p. 102	<p><b><i>La poursuite des recherches sur les effets des radiations</i></b></p> <p>"La commission considère que la CCEA devrait continuer de financer des travaux de recherche sur les effets des radiations à faible dose, en général, et sur les effets éventuels du tritium sur le fœtus, en particulier."</p>	
p. 102	<p>"La commission souhaite que le ministère de la Santé et des Services sociaux continue d'appuyer le rôle proactif tenu par la Direction de la santé publique de la Mauricie-Bois-Francs sur le chapitre de la coordination des efforts de recherche concernant les répercussions des opérations industrielles sur la santé humaine."</p>	
	<p><b><i>L'adaptation du plan des mesures d'urgence aux préoccupations de la population</i></b></p>	
p. 103	<p>"La commission estime que le gouvernement québécois devrait s'assurer que le Plan d'urgence, annoncé en 1995, soit effectivement déposé à l'intérieur de ce délai."</p>	
p. 103	<p>"La commission considère qu'il importe que soit disponible une documentation publique expliquant les mesures d'urgence axées sur les différentes clientèles régionales visées. Cette documentation devrait clarifier les rôles des organismes responsables."</p>	
	<p><b><i>L'importance des facteurs humains et organisationnels</i></b></p>	
p. 104	<p>"La commission recommande que la CCEA poursuive l'étude du rôle des facteurs humains et organisationnels dans la sûreté des centrales nucléaires."</p>	

4) AUTRES CONSTATATIONS DU BAPE, RAPPORT D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE DU BAPE, 1994 (SUITE)

NO.	ÉNONCÉS DU BAPE	ACTIONS DES AUTORITÉS CONCERNÉES
p. 104	<b>Le vieillissement de la centrale</b> "La commission estime qu'il serait important que la CCEA établisse un indice qui représenterait l'état de vieillissement d'une centrale nucléaire et dont elle se servirait lors de l'évaluation des demandes de renouvellement des permis d'exploitation."	
p. 95 (suite)	Elle considère que la démarche de l'organisme devrait donner aux intervenants l'occasion d'exercer un certain contrôle sur la réalisation et le suivi du projet.	
p. 97	La commission constate avec étonnement que le comité proposé ne comprend pas de représentants du milieu, ce qui va à l'encontre des tendances les plus récentes en matière de suivi environnemental et à l'encontre de l'objectif de concertation exprimé par le promoteur lui-même.	

## **AUTRES MOYENS DE COMMUNICATION D'HYDRO-QUÉBEC**

- Des exercices d'urgence médiatisés par Hydro-Québec (exemples : août 1982, mai 1985, décembre 1992, novembre 1996, septembre 1998, novembre 2002).
- Les exploitants de Gentilly-2 sont membres de diverses organisations des mesures d'urgence, exemples : Organisation régionale de sécurité civile, Comité des mesures d'urgence (provincial), Comité mixte municipal et industriel de Bécancour, Comité de sécurité civile municipal de Bécancour.
- Les exploitants de Gentilly-2 participent à la formation d'intervenants en mesures d'urgence nucléaire et à des rencontres d'échanges sur les mesures d'urgence nucléaire. Exemples non exhaustifs : nombreuses sessions de formation dispensées par le personnel de Gentilly-2 (1993, mai 2002, octobre 2003, mai 2004), participation et/ou contribution à l'organisation d'ateliers de formation et de colloques d'échanges (janvier 2003, mars 2003).
- Distribution périodique à la population régionale d'un dépliant d'information sur Gentilly-2 et le plan des mesures d'urgence (1982, 1987, 1990, 1992, 1993). Par la suite, cet aspect a été pris en charge par le ministère de la Sécurité civile du Québec.
- Un accès direct des citoyens à Hydro-Québec et à l'exploitant de Gentilly-2. Exemples: Bureau d'accueil d'Hydro-Québec, site Internet, ligne téléphonique d'information sur Gentilly-2 (médiatisée depuis 1993, ligne sans frais mis en place en 2003), courrier électronique);
- Des chroniques d'information sur Gentilly-2 et l'avant-projet dans 3 journaux hebdomadaires de la région (de mars 2003 à juillet 2004);
- Des rencontres avec des publics ciblés et des soirées d'information à la population régionale en période d'avant-projet, en 2003;
- La mise sur pied, en 2003, d'une Table d'information et d'échanges constituée de représentant d'organismes du milieu régional;
- Publication annuelle par Hydro-Québec Production d'un Rapport de surveillance de l'environnement de la centrale de Gentilly-2 (depuis 1987, auparavant l'information était incluse dans le rapport annuel d'exploitation de Gentilly-2);

- Des conférences, expositions, colloques et congrès, débats, kiosques d'information, entrevues avec des groupes de discussion;
- Des entrevues aux médias, des rencontres de presse, des communiqués de presse.

Mesures de suivi :

- Des sondages (septembre 1986, février 1992, novembre 1993, mai et juin 2003);
- Un questionnaire de consultation sur l'avant-projet de stockage à sec du combustible irradié de Gentilly-2 (1992-1993);
- Un questionnaire de consultation sur l'avant-projet actuellement à l'étude (disponible depuis le début de 2003);
- Six entrevues avec des groupes de discussion sur la perception des risques, relativement à l'avant-projet de stockage à sec du combustible irradié de Gentilly-2, en 1993
- Six entrevues avec des groupes de discussion sur la perception des risques, relativement à l'avant-projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2, en 2003;
- Deux ateliers d'échanges, avec des groupes reliés à l'environnement, sur les composantes valorisées de l'écosystème, en février 2002;
- Cueillette des commentaires lors des visites d'installations à Gentilly-2 et via le courrier électronique sur le site Internet);

Malgré ses efforts de communication, Hydro-Québec constate dans son étude sur la perception des risques, que les préoccupations restent pratiquement inchangées dans le temps, quelles que soient les actions des exploitants de Gentilly-2. Lorsqu'il s'agit de l'industrie nucléaire, les perceptions négatives sont ancrées et tout événement médiatisé renforce ces perceptions. Il est toutefois reconnu, notamment par le biais des entrevues de groupe et les sondages, que plus la population est informée et plus elle est rassurée.

Il est à noter qu'en 2004 la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a publié un guide (G-217) d'application de la réglementation intitulé *Les programmes d'information publique des titulaires de permis*. Ainsi, les exploitants de centrales nucléaires

au Canada produiront et réaliseront un programme de communication publique et en feront rapport. Tel que précisé par la CCSN dans son bulletin d'information 04-08 (2004-03-10), "le guide a pour objet d'aider les titulaires de permis à décrire les éléments d'un programme d'information publique qui sera conforme aux exigences réglementaires applicables de la CCSN. Le guide aidera également le personnel de la CCSN à évaluer la partie de la demande de permis ou de renouvellement de permis qui concerne le programme d'information publique."